

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

Cpté n° 94.046

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 19 Avril à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

12 Avril 1994

12 Avril 1994

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU et PELTIER, MM. QUENTIN et RAULT, REVOLAT, SABATHIER et TAP Conseillers,

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO, BARON, MARCONI, MOULINEAU et POTENNEC

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 27

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Attribution de subventions 1994 aux oeuvres sociales scolaires

VOTE : UNANIMITE

La Commission scolaire qui s'est réunie le Mercredi 11 Avril 1994 a proposé une répartition des subventions et a souhaité que les subventions inscrites au Budget Primitif 1994 sous la rubrique

"OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES" soient scindées en deux.

- 1° - SUBVENTIONS A CARACTERE SCOLAIRE
- 2° - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CHARGEES DE LA PETITE ENFANCE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis de la Commission Scolaire,
- Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 1994,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- De modifier les crédits du Budget Primitif 1994 :

"CHAPITRE 944.9 - ARTICLE 657 SUBVENTIONS AUX OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES"	- 61 500 F
"CHAPITRE 951.42 - ARTICLE 657 SUBVENTIONS EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE"	+ 61 500 F

- D'attribuer les subventions ordinaires 1994 comme suit :

1° - A CARACTERE SCOLAIRES

. LYCEE CHAMPLAIN FOYER SOCIO EDUCATIF	3 000 F
. COLLEGE HENRI DUNANT (SECTION COOPERATIVE D'EDUCATION SPECIALISEE)	5 000 F
. COLLEGE HENRI DUNANT (FOYER SOCIO-EDUCATIF)	4 500 F
. COLLEGE EMILE ZOLA (FOYER SOCIO-EDUCATIF)	4 500 F
. LYCEE CORDOUAN (CLASSE "EUROPE" FRANCO ESPAGNOL)	4 000 F
. ECOLE ELEMENTAIRE L'YEUSE (SORTIE SCOLAIRE MARAIS D'YVES) (CLASSE TRANSPLANTEE EN MILIEU PATRIMONIALE - ILE D'AIX)	4 000 F
. ECOLE MATERNELLE L'YEUSE (CLASSES DE DECOUVERTE) (CLASSE TRANSPLANTEE EN MILIEU PATRIMONIALE - ILE D'AIX)	5 000 F
. ECOLE STE MARIE-ST JEAN BAPTISTE (RANDONNEE NAUTIQUE SUR LA SEUDRE)	4 000 F
. ECOLE ELEMENTAIRE LA CLAIRIERE (CLASSE DE NEIGE)	6 100 F

. A.J.I.R.	32 000 F
TOTAL	72 100 F
CREDIT RESERVE	11 400 F
	=====
TOTAL	83 500 F

2° - ACTION PETITE ENFANCE

. L'ASSOCIATION DES FAMILLES DE ROYAN	34 500 F
. CLUB SANTE LOISIRS JEUNES	21 000 F
. SCOUTS DE FRANCE - GROUPE CHAMPLAIN	6 000 F
	=====
TOTAL	61 500 F
 <u>TOTAL GENERAL</u>	 <u>145 000 F</u>

- D'imputer la dépense correspondante au Chapitre 944.9 - Article 657 "Oeuvres Sociales Scolaires" et au Chapitre 951.42 - Article 657 "Action Petite Enfance" du Budget de l'exercice 1994.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 Avril 1994
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS